



suspension électricité pour non paiement loyers en meublé

Par **isdi86**, le **21/07/2021** à **21:16**

bonjour,

mon cas est un peu comparable : je loue un logement meublé et le locataire a reçu la visite de l'huissier pour demander son départ à la fin du bail en novembre ; il ne paye plus ! puis-je couper son électricité sachant que l'électricité fait partie des charges que je lui demande mensuellement (et de façon modeste) ??? et ce, afin de lui mettre la pression pour le paiement des loyers.

Par **Lag0**, le **22/07/2021** à **07:00**

Bonjour,

Non, vous n'en avez pas le droit.